



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 1221-22

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le , le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté le **Règlement n°1221-22** - Travaux de drainage 2022.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 22 juin 2022.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de la Municipalité, au 2253, chemin des Hauteurs où tout intéressé peut en prendre connaissance, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Hippolyte, ce 4 juillet 2022.

La greffière et directrice-générale adjointe,
Marie-Ève Huneau, avocate